

WEST AFRICAN SANITATION POLICY ACTIVATORS

WASPA

ATELIER DE RESTITUTION DE L'ÉVALUATION DES POLITIQUES D'ASSAINISSEMENT DU SENEGAL AU REGARD DES ASPG

I. Introduction

Le Think Tank IPAR a organisé un atelier de restitution portant sur l'évaluation des politiques d'assainissement du Sénégal au regard des ASPG avec les acteurs de l'assainissement sous la présidence de la direction de l'assainissement le jeudi 21 juillet 2022 à l'hôtel Colonia, Dakar. Cet atelier fut un moment d'échange et de discussion sur l'assainissement en général et les documents de politique d'assainissement en particulier en présence de divers acteurs intervenant dans le sous-secteur de l'assainissement (public, privé, ONG, société-civil, vidangeurs, presse). L'atelier a défini les objectifs et résultats suivants :

L'objectif de cet atelier est de partager et de vulgariser les résultats de recherche issus de l'étude d'évaluation des politiques d'assainissement et de lancer l'étude sur les mécanismes de financement de l'assainissement autonome au Sénégal.

De manière spécifique, il s'agit de :

- Présenter les résultats obtenus de l'évaluation des politiques d'assainissement au Sénégal ;
- Inciter les parties prenantes et décideurs à une appropriation des résultats pour des politiques d'assainissement mieux adaptés et plus efficaces.
- Présenter la méthodologie de l'étude sur les mécanismes de financement de l'assainissement autonome au Sénégal.

II. Ouverture de l'atelier

L'atelier a été fait ouvert par les mots de bienvenu du représentant du directeur de l'assainissement du Sénégal M. Abibou Ba (en l'absence du directeur qui est empêché). Le directeur exécutif du Think Tank IPAR a pris la parole en remerciant d'abord tous les participants présents à cet atelier. Il a avoué

que l'atelier vient à un moment où on parle d'inondation après les fortes pluies enregistrées à Dakar. Le directeur a également rappelé que IPAR a produit des évidences scientifiques qu'il partage avec l'Etat, les décideurs pour une amélioration des politiques. Cette recherche sur l'évaluation des documents de politique a été partagée avec la direction de l'assainissement et c'est une occasion de l'élargir aux structures clés du sous-secteur de l'assainissement.

Le représentant du directeur de l'assainissement s'est réjoui de trouver des doyens du secteur de l'assainissement à savoir M. Ndiogou Niang et M. Abdou Diouf. Avant de remercier toute l'audience dans cet atelier technique qui aura des enjeux très attendus parce que le Sénégal ne devrait pas manquer le rendez-vous des objectifs du développement durable (ODD).

Dr Astou Fall chargée de programme à Speak Up Africa (SUA) est honorée d'assister à cet atelier de restitution et remercie IPAR pour tous ses efforts. De même que les partenaires du Niyel avec qui SUA collabore pour le plaidoyer. Mme Fall a révélé que l'assainissement est le parent pauvre du fait du manque d'investissements. Donc les résultats de la recherche permettront d'orienter le plaidoyer en même temps servira de travailler pour une amélioration du gap. Le projet a mené cette évaluation dans 5 pays d'Afrique de l'Ouest, en plus nous avons participé au Forum Mondial de l'Eau qui a redoré le blason au sous-secteur de l'assainissement. Ses remerciements vont également à l'endroit de la direction de l'assainissement qui a été au début du processus. Avant de conclure qu'il faudrait réfléchir sur des solutions afin que les politiques puissent les prendre en compte.

M. Dame Ndiaye de la Cellule de Planification de Coordination et de Suivi des Programmes (CPSCP) a pris la parole en saluant l'initiative d'IPAR en évaluant les politiques d'assainissement qui pourront permettre de réajuster et impliquer davantage d'acteurs. La cellule de planification n'a pas été consultée par l'équipe toutefois, des réajustements pourraient se faire à la suite de cette rencontre pour améliorer le rapport d'évaluation. Il a suggéré à l'équipe de prendre en compte le guide Pradalis que le PSeau a réalisé en sus des stratégies d'assainissement. Il faudrait un accompagnement des collectivités sur une filière assainissement pour être en phase avec les ODD. L'intérêt de cette étude est d'en faire une appropriation par l'institutionnel pour une mise à l'échelle d'où la nécessité de rencontrer toutes les structures. Il a par ailleurs remercié IPAR pour tous ses efforts.

A la suite des mots d'introduction du présidium place à la présentation des participants à l'atelier (EVE, POSCEAS, pS-Eau, Enda Eau Populaire, EDE, SenEngeneering, GRET, Service d'hygiene, Delta, SUA, NIYEL, AAAS ...)

La coordonnatrice de préciser que IPAR a pris bonne note des suggestions formulées.

III. Présentation du Projet WASPA

La coordonnatrice de projet à IPAR a procédé à une présentation du projet, du contexte et de la méthodologie. Dr Ndiaya Cissé a rappelé que le West African Sanitation Policy Activator est un projet sur l'assainissement en Afrique de l'Ouest financé par la fondation Bill and Melinda Gates pour l'année 2021-2023. Il est mené par une institution de recherche et de plaidoyer. Le Think Tank IPAR (Initiative Prospective Agricole et Rurale) et ses partenaires de plaidoyer SUA et Niyel, à travers le projet WASPA « West African Sanitation Policy & Activators », tentent de construire et de maintenir un leadership politique pour une gestion sûre de l'assainissement dans 5 pays francophones d'Afrique de l'Ouest (le Bénin, le Burkina Faso, le Mali, le Niger et le Sénégal) à travers un plaidoyer soutenu par des données probantes provenant de la recherche.

C'est dans cette dynamique, qu'IPAR a réalisé une étude sur l'évaluation des politiques d'assainissement dans ces 5 pays d'Afrique de l'Ouest. L'objectif général de cette évaluation était d'analyser les politiques d'assainissement de ces pays au regard des principes directeurs des ASPG et de formuler des recommandations pour des politiques publiques d'assainissement mieux adaptés et plus efficaces.

Pour le volet recherche de ce projet, IPAR s'intéresse sur 4 questions de recherche :

- Sur la base des principes directeurs des ASPG comment les politiques d'assainissement peuvent-elles mieux contribuer à la réalisation de l'ODD 6.2 en 2030 dans les cinq (5) pays : Bénin, Burkina-Faso, Mali, Niger, Sénégal?
- Quels sont les déterminants socio-culturels, environnementaux et économiques de l'assainissement, en particulier la gestion des boues de vidange au Mali et au Bénin ?
- Quels sont les déterminants socio-culturels, environnementaux et économiques de l'assainissement, en particulier la gestion des boues de vidange au Mali et au Bénin ?
- Quels sont les déterminants socio-culturels, environnementaux et économiques de l'assainissement, en particulier la gestion des boues de vidange au Mali et au Bénin ?

Dr Ndiaya Cissé est revenue sur l'objectif de cette évaluation qui a été faite suivant les directives africaines sur l'élaboration des politiques d'assainissement (ASPG) initié par le Conseil des Ministres Africains chargé de l'Eau.

L'objectif général des ASPG est de fournir aux gouvernements africains des conseils pour améliorer ou développer une politique d'assainissement claire et complète qui ouvrira la voie au développement et à la mise en œuvre de programmes nationaux d'assainissement à grande échelle.

- Aider les pays Africains à améliorer le paysage et l'environnement favorable à l'assainissement;

- Fournir un cadre pour guider l'élaboration de politiques d'assainissement fonctionnelles et réactives;
- Fournir un soutien et des mécanismes d'intervention aux pays qui ont besoin d'aide pour l'élaboration de politiques et de stratégies d'assainissement;
- Établir le processus d'élaboration d'une politique d'assainissement et d'une stratégie de mise en œuvre;

Cette évaluation part d'un contexte où les pays subsahariens ont un faible taux d'accès à l'assainissement de base, de l'ordre de 28%, ce qui signifie que plus de 70% de la population n'ont pas accès à un système d'assainissement amélioré (WHO/UNICEF, 2017). Et selon l'Office National de l'Assainissement du Sénégal (ONAS, 2014), le faible taux d'accès à l'assainissement impacte le PIB de 1 à 2,5% en Afrique subsaharienne et le coût lié à ces pertes est évalué à 5,5 milliards de dollars américains. Ceci peut s'expliquer par plusieurs raisons dont l'inadéquation des politiques d'assainissement des pays Africains dont 76% ont toujours des politiques d'assainissement alignées aux OMD (AMCOW, 2019). Ainsi les Directives Africaines pour l'élaboration des politiques d'assainissement (African Sanitation Policy Guidelines: ASPG) ont été initié afin d'aider les pays africains à réviser ou à élaborer des politiques d'assainissement plus efficaces.

La méthodologie de l'étude s'articule autour de 3 grandes phases avec un ciblage de 4 documents de politiques d'assainissement : Lettre de Politique Sectorielle et de Développement 2016-2025 ; Stratégie Nationale d'Assainissement dans les Gros Centres Ruraux (SNAGCR) 2019 ; Stratégie Nationale de l'Assainissement Rural (SNAR) 2013 ; Programme de Structuration des Marchés des Boues de Vidange (PSMBV)

- Collecte et identification des documents de politiques d'assainissement au Sénégal
- Analyse des politiques d'assainissement au Sénégal à travers une grille d'évaluation sur la base des critères d'AMCOW
- Evaluation complémentaire sur le terrain: l'objectif de cette phase était de vérifier et d'enrichir certaines informations incomplètes individuels, de focus group et d'ateliers.

Cette évaluation des politiques d'assainissement du Sénégal est basée sur les critères des ASPG définis par AMCOW : il s'agit plus précisément des :

- Types et statuts des politiques
- Cadre juridique, institutionnel et réglementaire
- Populations cibles et niveaux de service
- Facteurs sanitaires et environnementaux
- Mécanismes de financement et de recouvrement des coûts

- Mécanismes de suivi évaluation

Deguene Pouye assistante de recherche à IPAR a poursuivi la présentation sur les résultats de l'évaluation en rapport aux critères définis en dessus par AMCOW.

Pour le critère sur les types de politiques, la LPSD est le document principal de politique pour le secteur de l'eau et de l'assainissement au Sénégal. Elle s'appuie sur les stratégies telles que la Stratégie Nationale de l'Assainissement Rural (SNAR) et la Stratégie Nationale de l'Assainissement des Gros Centres Ruraux (SNAGCR). Elle est également conforme au cadre national de développement du Plan Sénégal Emergent.

Pour le critère sur le cadre juridique, il existe dans la LPSD des lois encadrant le sous-secteur de l'assainissement tels que le code de l'assainissement de l'hygiène, de l'eau, la loi SPEPA etc. Il ya également une couverture de la responsabilité des propriétaires dans la fourniture d'installations d'assainissement en toute sécurité.

Pour le critère portant sur les normes réglementaires, la LPSD ne fait aucune référence aux normes existantes pour les niveaux de services et aucune précision sur les récompenses en cas de performance. Cependant, le code l'assainissement contient les dispositions qui encadrent la chaine de valeurs de l'assainissement.

Pour le critère portant sur le cadre institutionnel, il y a une agence cheffe de file, il s'agit du ministère de l'Eau et de l'Assainissement (MEA) à travers la Direction de l'Assainissement (DA). Il y a les ministères sectoriels (MEED, MSAS), les partenaires techniques et financiers, le secteur privé (OSC, OP, et les ménages).

Pour le critère portant sur les populations ciblées, les mécanismes qui assurent un assainissement inclusif pour tous les groupes sont inexistant dans la LPSD. En sus d'une non prise en compte des besoins particuliers des femmes filles personnes à mobilité réduite, pauvres, habitants des grandes ou petites villes des zones rurales dans la LPSD. Cependant, la LPSD s'appuie sur des stratégies et programmes qui prennent en compte la situation de certaines personnes.

Pour le critère portant sur les niveaux de service d'assainissement, la LPSD ne couvre pas de manière adéquate la prestation de services d'assainissement gérés en toute sécurité. La protection de la santé et la sécurité des travailleurs tout au long de la chaine de valeur ne sont pas abordées dans la LPSD

Le niveau des services d'assainissement dans les institutions et la question de l'assainissement en cas d'urgence ne sont pas définis dans la LPSD.

Pour le critère portant sur les facteurs sanitaires et environnementaux, la LPSD ne prend pas en compte explicitement les questions sanitaires en dépit du lien établi par le code de l'assainissement entre les secteurs. La question de l'environnement quant à elle est prise en compte dans la LPSD par le renforcement des capacités en matière de traitement et de dépollution pour sauvegarder le cadre de vie.

Pour le critère portant sur les mécanismes de financement et de recouvrement, les sources de financement proviennent de :

L'Etat : le budget d'investissement, fonds extérieurs et des recettes générées par l'ONAS;

L'appui financier des partenaires techniques et financiers

Les ménages par les mécanismes de financement endogène: tontines etc.

Pour le critère portant sur les mécanismes de suivi-évaluation, il y'a la mise en place du système sectoriel d'information, de suivi-evaluation et d'information intégrée est prévue dans la LSPD. Cette dernière prévoit la création de comités et secrétariat comme la CPCSP. Pour assurer le suivi et l'évaluation, c'est une exigence de produire des rapports de suivi trimestriel, rapport de performance du DPPD, rapport annuel de performance et rapport de revue annuelle sectorielle.

Des forces et faiblesses de ces documents ont été identifiés :

Forces :

- Alignement au cadre national de développement;
- dispositif juridique couvrant les différentes responsabilités dans la fourniture des services d'assainissement;
- existence d'un cadre réglementaire;
- présence d'une agence cheffe de file en l'occurrence le MEA à travers la DA et les mécanismes de financement définis comme le budget d'investissement de l'Etat et les recettes générées par l'ONAS constituent des points forts de la LPSD.

Faiblesses:

- Absence d'une politique spécifique à l'assainissement;
- Cadre juridique inadapté aux réalités actuelles et absence de normes définissant le niveau des services d'assainissement;
- Aucun mécanisme de récompense en cas de performance;
- Insuffisance du cadre formel de coordination intersectorielle ;

- Non prise en compte explicite de la santé comme une composante de la politique d'assainissement;
- Absence d'une politique inclusive;
- Non prise en compte des mécanismes de financement innovant

A l'issu de cette évaluation, quelques recommandations ont été formulées pour une meilleure prise en compte des ASPG:

Cadre juridique et réglementaire

- Actualisation des textes constituant le cadre législatif et réglementaire du sous-secteur en ciblant les Codes de l'Eau et de l'Assainissement, la loi SPEPA et ses décrets d'application (LPSD 2016-2025) ;
- Mise en place d'un cadre réglementaire nécessaire pour l'application de certaines dispositions du Code de l'Assainissement (par exemple l'article 82 du Code de l'Assainissement relatif à la certification) ;
- Réforme du dispositif de la contractualisation entre l'ONAS et l'Etat à travers des contrats de performances.
- Instauration, par des textes juridiques, des mécanismes de récompenses en cas de performance
- Application effective des sanctions en cas de défaillance.

Cadre institutionnel

- Mise en place un cadre de coordination des interventions adossé à la confirmation du leadership institutionnel et technique de l'ONAS ;
- Définition d'une stratégie d'intervention claire et pertinente pour la mise en œuvre de la nouvelle politique d'assainissement

Facteurs environnementaux et sanitaires

- Rendre opérationnel les engagements pris dans la lettre de politique sectorielle notamment dans le domaine de l'environnement et y inclure les aspects sanitaires ;
- Prendre explicitement en compte les secteurs de la santé et de l'environnement plus particulièrement leurs problèmes liés à un mauvais assainissement.

Mécanismes de financement et de recouvrement

- Etablissement d'une ligne de financement pour les personnes démunies et en assurer le suivi;

- Implication des collectivités locales dans la prise en charge de l'assainissement en mettant à leurs dispositions des fonds de gestion des déchets liquides;
- Incitation du secteur privé et les partenaires techniques et financiers à investir davantage dans le secteur de l'assainissement grâce à des mécanismes de financement innovants

Mécanismes de suivi-évaluation

- Réajustement et prise en compte de l'évaluation à mi-parcours ;
- Création d'un département chargé d'assurer le suivi et l'évaluation de toutes les politiques d'assainissement du Sénégal.

IV. QUESTIONS/CONTRIBUTIONS

La représentante de GGGI Mme Mbaya Diop a posé la question de savoir pourquoi la stratégie nationale d'assainissement en milieu urbain et périurbain n'a pas été prise en compte dans l'évaluation. Elle a par ailleurs souligné que la structure GGGI promeut le partenariat public et privé et accompagne les municipalités.

Un autre intervenant s'est interrogé sur la situation de l'assainissement au Sénégal avant de se demander quel est l'objet de la Lettre de Politique Sectorielle et de Développement. Ensuite, pourquoi la CSPCP n'a pas été impliquée dans ce travail ? avant de souligner l'absence de données sur l'assainissement dans l'étude.

M. Abdou Diouf trouve des difficultés en tant que juriste de parler de cadre juridique puis revenir et parler de cadre réglementaire cela pose problème parce que chez le juriste, il y a le juridique, le législatif et le réglementaire. En guise de recommandation, M. Diouf a suggéré de revoir la contractualisation à travers les contrats de performance entre l'Etat et l'ONAS même s'il existe des contrats de performance entre l'Etat et l'ONAS et ces contrats font l'objet d'évaluation et de critères à la base. L'autre aspect c'est sur les financements l'idée est de voir comment les choses ont évolué dans le temps par exemple : « les années 2000 à maintenant si on évalue les financements alloués au sous-secteur cela peut être une base d'évaluation. »

Un autre intervenant estime quand on parle d'assainissement c'est à la fois celui des eaux usées et des eaux pluviales. Il pense que ce travail porte uniquement sur l'assainissement des eaux usées et demande des éclaircissements en ce sens. Il suggère à l'équipe de revoir les statistiques liées à l'accès à l'assainissement de l'ordre de 28 pourcent. Avant de se demander s'il existait des normes relatives à l'assainissement non collectif.

Dans la même lancée, M. Ousmane Diallo représentant du service d'hygiène aimerait connaître le type d'assainissement qui a été étudié et pense que les documents de politique sont très bien répartis et

donc s'interroge sur quoi l'équipe s'est focalisée pour faire cette évaluation. Il a révélé qu'il n'existe pas de politique spécifique à l'assainissement et souhaiterait des clarifications puisque le Sénégal dispose de documents politique et de stratégies de l'assainissement avant de se demander comment cette évaluation a pu se tenir sans l'implication de la cellule de planification. Ainsi, il recommande de partager les documents en amont dans ces genres d'atelier avant de rappeler qu'il y a une proximité santé, hygiène et assainissement et que l'on ne doit pas les dissocier.

En rapport avec l'application des engagements, M. Sanon a posé la question de savoir s'il y a des mécanismes de suivi qui ont été mis en œuvre, avant de mentionner que le service d'hygiène doit être impliqué dans les projets et programmes d'assainissement et que les ménages puissent avoir accès à l'assainissement

La représentante de pS-Eau Mme Khadidiatou Ba s'est demandé si c'est réellement pertinent de cloisonner l'eau et l'assainissement. Elle a suggéré la déclinaison des forces et faiblesses pour chaque politique et stratégie. Egalement d'aller vers le décloisonnement de terminologie rural et urbain.

Un intervenant aimerait savoir la contribution des jeunes et des femmes dans l'assainissement avant de recommander des évaluations à mi-parcours et promouvoir une approche intégrée dans les recommandations.

Selon M. Ibra Sow président de l'association africaine des vidangeurs du Sénégal a rapporté qu'au Sénégal le dispositif de transfert des boues de vidange n'existe nulle part. Seulement, il faut se demander qu'est-ce que l'on fait des produits ? Le Sénégal dispose de 14 stations et l'objectif c'est d'en avoir 30 maintenant si les manquements du sous-secteur ne sont pas pris en compte, le Sénégal ne sera pas au rendez-vous des objectifs du millénaire pour le développement.

De l'avis d'un intervenant, l'évaluation a révélé l'absence de normes. Selon M. Ibou Niang, le budget de l'assainissement voté ne reflète pas la qualité des ouvrages dès lors on peut se demander si des études d'impact ont été menées. M. Niang pense que les politiques d'assainissement sont parfois inutiles vue les nombreux manquements dans le sous-secteur de l'assainissement.

M. Barry qui a représenté l'Office National de l'Assainissement du Sénégal affirme le leadership de la structure qui doit être visible parce qu'il y a beaucoup d'acteurs qui interviennent dans ce domaine d'où la nécessité de la coordination de toutes les interventions. Par ailleurs, il a demandé qu'est ce qui est envisagé à travers cette évaluation. En effet on évalue la politique publique pour la prise en compte de l'assainissement avec les secteurs connexes.

A la suite des différentes interventions, M. Abibou Ba a confirmé que la police de l'assainissement est en voie de mise en place même si elle n'est pas encore fonctionnelle.

V. REPONSES AUX INTERVENTIONS

Dr Laure Tall a salué l'intérêt porté à cette étude avant d'apporter quelques précisions par rapport à cette évaluation. Ainsi, elle a commencé par rappeler le contexte de l'étude en précisant qu'en effet ce travail n'est pas une évaluation des politiques d'assainissement du Sénégal mais a été plutôt commandité par SUA qui a appuyé AMCOW pour l'élaboration des ASPG. Il faut comprendre que les directives peuvent être conçues comme les meilleures pratiques en assainissement. Maintenant l'idée est de voir l'écart entre les directives élaborées par AMCOW et les politiques d'assainissement existants dans les différents pays qui ont été ciblés. Donc c'est juste une évaluation des écarts des politiques dans les pays qui a été faite. D'ailleurs, il a été recommandé également de rencontrer les directions de l'assainissement en charge de mettre en œuvre ces politiques et stratégies. C'est ainsi que la direction de l'assainissement a été contactée et ce dernière a remis les documents qu'il considérait comme étant des documents de politique pertinents. La directrice a souligné également que IPAR ne travaillait pas sur l'état de mise en œuvre de ces politiques maintenant on voit qu'il y a des choses qui sont en phase avec les meilleures pratiques et d'autres moins. On parle des ODD et de AMCOW et on ne peut pas s'attendre à ce que les documents évalués soient en phase avec les ASPG et c'est normal qu'il y ait des écarts puisque certains documents ont été élaborés avant que les ODD ne soient mis en place. Enfin, Mme Tall a rappelé que IPAR n'était pas seul dans ce travail, il est accompagné par les institutions de plaidoyer comme Speak Up Africa (coordonne le projet) et Niyel.

Dans la même veine, le directeur exécutif de l'IPAR a complété en précisant aux participants que les termes de référence ont cadré l'objectif de l'atelier et que la coordonnatrice de projet y reviendra.

Dr Ndiaya Cissé est revenue sur le but de cette étude en précisant que l'évaluation s'est basée sur les principes des ASPG qui donnent des critères pour avoir une bonne politique d'assainissement. En réponse aux interventions sur le choix des documents, Dr Cissé a rappelé que IPAR a contacté la DA sur la sélection de documents de politique sur l'assainissement. En effet, la Stratégie Nationale de l'Assainissement Urbain (SNAU) n'a pas été choisie du fait que le document est en phase de révision donc n'était pas disponible. Et pour le GGGI qui accompagne le partenariat public-privé, IPAR est en train de mener une étude sur les mécanismes de financement innovant et durable de l'assainissement au Sénégal. Par rapport au rapprochement avec la cellule de planification, Dr Cissé pense qu'il n'est pas encore trop tard. Nous allons organiser une séance de travail avec la cellule comme nous l'avons déjà fait avec la DA. Pour revenir sur l'inquiétude du cadre juridique et du cadre réglementaire dans l'évaluation, Dr Cissé a informé que l'étude s'est focalisée sur des critères déjà définis dans le guide des ASPG et que ces derniers ont élaboré le cadre juridique, le cadre institutionnel et le cadre réglementaire. Concernant les inquiétudes sur le plan des statistiques, Dr Cissé a cité que En effet, les

pays d'Afrique Subsaharienne ont un taux d'accès à l'assainissement de l'ordre de 28 pourcent (Unicef, 2017) et s'il s'agit du Sénégal, 71 pourcent ont accès à l'assainissement amélioré et l'essentiel des ménages ont accès à des toilettes 65 pourcent. Donc après l'atelier on pourrait partager le document pour permettre aux participants d'avoir plus d'informations sur l'étude. S'agissant du décloisonnement du secteur eau et assainissement, il est constaté que quand la politique de l'eau est combinée à celle de l'assainissement l'une est privilégiée au détriment de l'autre. Quand on dit absence de normes cela ne veut pas dire qu'il n'y a pas de normes dans le secteur de l'assainissement au Sénégal mais plutôt que les normes n'existent pas dans la LPSD. Pour les forces et les faiblesses pour les recommandations.

En poursuivant dans la même lancée, Deguene Pouye assistante de recherche dans ce projet a rappelé l'existence de normes toutefois, elles ne couvrent pas tous les maillons de la chaîne. Il y a la norme ISO 30500 sur l'assainissement autonome, les normes sur les rejets des eaux usées (en cours de révision), les normes sur les ouvrages d'assainissement autonome. Maintenant, il serait plus intéressant d'avoir une politique de l'assainissement à part entière puisque la LPSD combine l'eau et assainissement et prend beaucoup plus en charge les secteurs de l'eau. Ce qui fait qu'en terme de budget l'assainissement est laissé en rade. Pour le cas du Mali, le projet a mis en attente ses activités du fait de la tension politique qui sévit dans la zone.

Revenant sur le type d'assainissement qui a été étudié, M.Tamba Athie assistant de recherche a précisé qu'il s'agissait d'évaluer les politiques d'assainissement au regard des ASPG et les questions liées à l'assainissement autonome ont été prise en compte.

VI. QUELQUES PRECISIONS

Le représentant du directeur de l'assainissement a fait une proposition de déclinaison des forces et faiblesses de chaque stratégie dans l'étude. Parce qu'il pense qu'en identifiant les forces et faiblesses on répondra à pas mal de questions laissée en rade. M. Ba a reconnu que IPAR s'est rapproché de la DA et cette dernière lui a fait part des documents qu'elle avait en possession ; cependant, elle n'a pas limité le domaine d'intervention. Ainsi, IPAR pouvait rencontrer d'autres structures comme la CPSCP, l'ONAS, les ONG etc.... Enfin M. Ba pense que tous les éléments sont réunis pour avoir un bon document.

M. Dame Ndiaye a parcouru un peu les principes des ASPG et pense que le secteur dispose d'un cadre juridique malgré quelques faiblesses. Toutefois, l'équipe de recherche gagnerait à exploiter le décret 2017 du ministère de l'eau et le guide Pradalis. Mais également inclure les acteurs, les communes et les ONG. Le fait que l'assainissement ne soit pas une compétence transférée pousse beaucoup de maires à se cacher derrière pour ne pas investir dans l'assainissement « personne n'interdit au maire

de travailler dans l'assainissement mais doivent collaborer avec l'Etat qui assurera un appui technique ». Concernant les rôles et responsabilités des acteurs, il existe un document bien défini. L'évaluation pouvait aller dans tous les maillons de la chaîne. Il y a beaucoup de données qui ne figurent pas dans le rapport et qu'il faut prendre en compte et que le MEA pourra s'en approprier. Aujourd'hui avec l'approche filière, IPAR pourrait aller dans ce sens à travers les différents maillons. Il a rajouté qu'il y a une étude en cours sur le bilan sectoriel et c'est une occasion pour IPAR de participer à ce comité qui travaillera sur la régulation de l'assainissement. Dans le secteur de l'assainissement chaque année, des rapports de performance sont établis. En effet, la politique s'appuie sur une vision et les grands axes qui permettent de rendre opérationnel les autres plans d'action.

D'après les précisions de Mme Tall, il faudrait revenir sur la reformulation du titre de l'étude. Il s'agit d'une évaluation sur les documents de politique et non sur les politiques d'assainissement.

VII. PRESENTATION SUR LES MECANISMES DE FINANCEMENT INNOVANTS ET DURABLES DE L'ASSAINISSEMENT

M. Ousmane Sow expert en assainissement (consultant) a fait la seconde présentation portant sur le financement de l'assainissement. Il est revenu sur la note méthodologique, le planning de la mission, les outils de collecte de données, la rencontre avec les acteurs, la collecte documentaire/revue documentaire, l'analyse situationnelle de l'assainissement autonome, l'analyse des contributions aux financements de l'assainissement autonome, l'analyse des mécanismes de financement de l'assainissement autonome. Le consultant a rappelé que des rencontres se feront avec les directions, les structures, les collectivités territoriales (1 mairie en milieu rural et 1 en milieu urbain). Un atelier de partage de l'étude sera organisé en conviant tous les acteurs de l'assainissement.

VIII. QUESTIONS/CONTRIBUTIONS

Sur quel type d'assainissement, l'étude se focalisera ?

Introduire un 3^{em} maire dans la localité d'intervention du Pradalis

Intégrer une commune dans la zone péri-urbaine parce qu'il y a des maires qui ont dégagé un budget pour l'assainissement donc ce serait bien de voir ceux qui ont contribué dans le financement de l'assainissement.

L'assainissement est le parent pauvre en matière de financement, il faudrait également accompagner les ménages dans l'assainissement autonome. La durabilité des ouvrages pose également un problème.

La méthodologie de l'étude est bonne, il faut juste prendre en considération les financements endogènes des ménages (tontine) pour financer leur assainissement.

La DA incite au consultant de rencontrer la CPSCP, l'association des vidangeurs, Delvic etc...

M. Dame Ndiaye a suggéré au consultant de visiter le guide Pradalis, le WASH Trackfin pour voir quel est la part de financement dédié à l'assainissement autonome.

M. Abdou Diouf (EVE) propose de s'appuyer sur le travail qui a été fait sur les financements de l'assainissement et aller au-delà de l'urbain pour aller vers le rural.

Comment faire en sorte que le ménage soit en mesure de financer son assainissement ?

IX. REPONSES

M. Sow a apporté quelques précisions notamment sur l'étude qui s'inscrit dans la continuité et la complémentarité. L'étude doit mettre le focus sur les mécanismes de financement innovants et durables. Pour les recommandations sur les zones d'interventions municipales le consultant a pris bonne note. Egalement, la CPSCP et les autres structures seront pris en compte.

X. RECOMMANDATIONS

Faire une déclinaison des forces et faiblesses pour chaque politique et stratégie ;

Promouvoir une approche intégrée dans les recommandations ;

Partager les documents en amont dans ces genres d'atelier ;

Rencontrer la CPSCP pour des compléments d'informations ;

Exploiter le décret 2017 du ministère de l'eau et le guide Pradalis mais également inclure les acteurs, les communes, et les ONG ;

Participer (IPAR) à l'étude en cours sur le bilan sectoriel et faire partie du comité qui travaillera sur la régulation de l'assainissement ;

Porter une évaluation sur tous les maillons de la chaîne.

PROCHAINES ETAPES

- Atelier sur les mécanismes de financement durable et innovant de l'assainissement

Le Think Tank IPAR (Initiative Prospective Agricole et Rurale) et ses partenaires de plaidoyer SUA et Niyel, à travers le projet WASPA « West African Sanitation Policy & Activators », tentent de construire et de maintenir un leadership politique pour une gestion sûre de l'assainissement dans 5 pays francophones d'Afrique de l'Ouest (le Bénin, le Burkina Faso, le Mali, le Niger et le Sénégal) à travers un plaidoyer soutenu par des données probantes provenant de la recherche.

C'est dans cette dynamique, que l'IPAR a réalisé une étude sur l'évaluation des politiques d'assainissement dans ces 5 pays d'Afrique de l'Ouest. L'objectif général de cette évaluation était d'analyser les politiques d'assainissement de ces pays au regard des principes directeurs des ASPG et de formuler des recommandations pour des politiques publiques d'assainissement mieux adaptés et plus efficaces.

A cet effet, IPAR organise un atelier de restitution des résultats de cette étude en collaboration avec la Direction de L'Assainissement (DA) et Speak Up Africa (SUA) afin de partager et de vulgariser les résultats avec les décideurs et acteurs du sous-secteur de l'assainissement au Sénégal.